STATUTORY INSTRUMENTS / TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT
TR-008-2017
Enregistré auprès du registraire des règlements
2017-06-26

PROCLAMATION D’UNE ÉLECTION

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection générale doit avoir lieu au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 30 octobre 2017;

La date du rapport du décret est le 6 novembre 2017;

Le directeur générale des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de chaque circonscription le 25 septembre 2017.

Fait le 20 juin 2017
Nellie Kusugak, O.Nu.
Commissaure du Nunavut

PUBLIÉ PAR
L’IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2017 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT